



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESS RELEASE

**Contact: Ophélie Spanneut: +32 2 789 24 01**

**Date: 01/02/2011**

**Référence: PR 2011/003**

### **Négociations sur les nouveaux aliments:**

#### **La nourriture issue d'animaux clonés va-t-elle atterrir dans nos assiettes ?**

Les députés européens et les ministres se rencontrent ce soir pour trouver un accord lors des négociations de la dernière chance sur le règlement 'Nouveaux aliments', et plus particulièrement sur le point d'achoppement des produits alimentaires issus du clonage. Le BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, rappelle quelques faits sur ce débat :

Une écrasante majorité de consommateurs européens ne veulent pas que le clonage soit utilisé à des fins de production alimentaire : 84%<sup>1</sup> s'inquiètent des effets à long terme sur la santé et la sécurité.

De plus, au vu du manque de traçabilité et d'étiquetage, les consommateurs n'ont aucun moyen de savoir si la viande ou le lait qu'ils achètent ont été produits à partir d'animaux clonés ou non.

Par ailleurs, l'EFSA<sup>2</sup>, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, reconnaît elle-même que des incertitudes scientifiques demeurent lorsqu'elle indique que tous les sujets n'ont pas été traités de manière satisfaisante.

Le BEUC appelle dès lors les négociateurs à étendre la proposition<sup>3</sup> de la Commission d'un moratoire de 5 ans sur la vente et l'importation de produits alimentaires issus d'animaux clonés aux descendants et aux matériaux de reproduction (sperme et embryons), au moins tant que les zones d'ombre n'aient pas été entièrement levées et que le choix du consommateur ne soit pas garanti.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a déclaré :

« Les sondages montrent très clairement que les consommateurs ne veulent pas d'aliments issus des clones et de leurs descendants. Cela ne leur apporte aucun bénéfice et ils n'ont aucun moyen de les distinguer des denrées conventionnelles. Pire encore, du lait ou de la viande issus de descendants d'animaux clonés peuvent aujourd'hui être vendus en Europe en toute légalité avec le logo 'biologique', induisant par là les acheteurs en erreur et sabotant la confiance des consommateurs dans le label biologique. »

« Les animaux clonés ne sont pas destinés à être découpés en morceaux, ils valent trop d'argent pour cela. Suspendre uniquement la nourriture issue d'animaux clonés et autoriser dans le même temps le recours aux descendants est inutile et légitime la pratique du clonage à des fins de production alimentaire. »

FIN

<sup>1</sup> Eurobaromètre 238, octobre 2008

<sup>2</sup> Le journal EFSA (2008) 767, 1-49

<sup>3</sup> Rapport sur les animaux clones à des fins de production alimentaire - [COM 2010/585](http://ec.europa.eu/com2/COM2010/COM2010_585_en.htm)

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)**

** EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 **